



Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

S'abonner : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

n° 11 - juillet 2025

Enseignement et formation



Résultats aux examens : un bon cru en Pays de la Loire

Avec 5 249 nouveaux diplômés, soit 90,2% de réussite aux examens, l'enseignement agricole ligérien maintient son excellence à la session 2025 (+ 0,1% par rapport à 2024) :

- . CAP agricole : 95,3% de réussite
- . Baccalauréat professionnel : 90,3% de réussite
- . Baccalauréat technologique : 98,8% de réussite
- . BTS : 84,1% de réussite

Le taux de réussite national est 88,5%.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/90-2-de-reussite-aux-examens-de-l-enseignement-agricole-en-pays-de-la-loire-a1971.html>



Comité régional de l'enseignement agricole

Le Comité régional de l'enseignement agricole (CREA) est l'instance de concertation de l'enseignement agricole, qui en regroupe l'ensemble des composantes (personnels, professionnels, Région, services de l'État, fédérations d'enseignements, usagers). Il a été réuni le 25 juin 2025 par la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. À son ordre du jour figuraient :

- . l'évolution de l'offre de formation à la rentrée scolaire 2025,
- . la préparation de l'évolution de l'offre de formation scolaire 2026-2027, et en particulier information sur le futur nouveau diplôme de bachelors,
- . le projet régional de l'enseignement agricole : point d'étape et projet "souveraineté alimentaire de demain",
- . la loi d'orientation souveraineté alimentaire et renouvellement des générations en agriculture.

Alimentation

Bilan d'un an de mise en œuvre du cadre partagé régional en matière de contrôles phytosanitaires

Au printemps 2024, la DRAAF et la profession agricole - chambre d'agriculture de régions, syndicats - adoptaient un document de cadrage des contrôles phytosanitaires dans les exploitations agricoles, définissant principes et bonnes pratiques pour s'assurer de la réalisation des contrôles dans un cadre apaisé. Le 27 juin 2025, la DRAAF a invité ces mêmes acteurs professionnels pour partager avec eux le bilan d'un an de contrôles réalisés selon ces modalités. Chiffres-clés, bonnes pratiques observées sur le terrain, mais aussi points de vigilance ont été examinés, permettant in fine de réaffirmer le bien-fondé du cadre partagé régional adapté un an auparavant.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/les-contrôles-phytosanitaires-3-bilan-apres-un-an-de-mise-en-oeuvre-du-cadre-a1965.html>



Belle réussite de la journée d'échanges sur les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Le 3 juillet dernier, la DRAAF a organisé au lycée agricole de Saint-Herblain, conjointement avec le GRAINE, l'ADEME et le Conseil régional, une journée dédiée aux PAT à l'attention des acteurs de terrain porteurs de projets (élus et animateurs). Outre une table ronde sur les orientations stratégiques, l'accompagnement et l'évaluation des PAT, des ateliers étaient dédiés à des sujets structurants au sein des PAT, tels que la logistique, l'installation-transmission, la précarité alimentaire et la restauration collective. Une journée qui a remis en lumière la dynamique et le rôle structurant des 35 PAT ligériens dans les politiques alimentaires territoriales.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/journee-d-echange-du-reseau-des-projets-alimentaires-territoriaux-pat-des-pays-a1968.html>



Vague de chaleurs : les recommandations aux éleveurs

Le retour de vagues de chaleur estivales fait porter des risques sanitaires sur les élevages et, par conséquent des risques économiques sur les exploitations. Filières bovine, avicole, transport d'animaux... retrouvez les recommandations aux éleveurs délivrées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Voir les recommandations : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/plan-vague-de-chaleur-les-recommandations-aux-eleveurs-a1524.html>

Fièvre catarrhale ovine - FCO : lancement de la campagne de vaccination 2025

L'État renouvelle sa prise en charge des vaccins contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO. Si les Pays de la Loire ne sont pas visés par la vaccination contre la FCO1, dont l'objectif est d'établir un cordon sanitaire dans le Sud-Ouest, la région est concernée par la vaccination contre la FCO8, pour protéger le cheptel ovin, et par extension en réduisant la circulation virale, l'ensemble des cheptels de ruminants. Les départements de la Mayenne et de la Sarthe seront concernés dès la 1ère livraison de vaccins à la mi-juillet, le reste du territoire régional sera couvert par la 2ème livraison à partir de la mi-août. Ces vaccins seront mis à disposition gratuitement des éleveurs dès cet été, via leurs vétérinaires sanitaires qui sont chargés de commander les vaccins, les prescrire, les délivrer, puis d'assurer la traçabilité des opérations de vaccination.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/fco-lancement-de-la-campagne-de-vaccination-contre-les-serotypes-1-et-8>



Éducation à l'alimentation : un appel à manifestation d'intérêt régional (AMI) ouvert jusqu'au 14 septembre 2025

Dans le cadre du 4^{ème} plan régional santé-environnement (PRSE4), dans son axe "Alimentation et santé", un appel à manifestation d'intérêt est ouvert pour susciter des projets relatifs à l'éducation à l'alimentation (et en particulier des jeunes) et à la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle régionale. Il concerne les associations, collectivités ou entreprises intervenant sur les champs de l'éducation ou de la lutte contre la précarité alimentaire, qui peuvent déposer leurs projets auprès de la DRAAF jusqu'au 14 septembre 2025 inclus.

Accéder à l'AMI : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/lancement-d-un-appel-a-manifestation-d-interet-ami-intitule-education-et-ou-a1964.html>



Jusqu'au 22 septembre 2025 : appel à projets pour les projets alimentaires territoriaux de niveau 2

L'appel à projets pour accélérer la transition des projets alimentaires territoriaux vers le niveau 2 (mise en œuvre opérationnelle de leurs plans d'action) reste ouvert jusqu'au 22 septembre 2025. En Pays de la Loire, plus de 608 000 € sont alloués à ce dispositif, susceptible de concerner les 21 PAT de niveau 1, sur les 35 PAT que compte la région.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/nouvel-appel-a-candidature-pour-les-projets-alimentaires-territoriaux-pat-de-a1962.html>



Fièvre porcine africaine : prévenir pour protéger le territoire

La France est actuellement indemne de fièvre porcine africaine (FPA), et pour préserver ce statut, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de communication. Elle vise à sensibiliser l'ensemble des personnes, provenant de pays étrangers et en particulier des zones touchées par la FPA, et donc susceptibles de transporter le virus, au risque de certains comportements.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/fevre-porcine-africaine-le-ministere-en-charge-de-l-agriculture-renouvelle-sa-campagne-de>



"Gare à la rage", pour sensibiliser les particuliers voyageant à l'étranger

Bien que les quelques cas détectés en France n'affectent pas son statut de pays indemne de rage, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de prévention à destination des particuliers voyageant à l'étranger : démarches administratives pour voyager avec son animal domestique, contacts avec les animaux, règles d'adoption d'animaux étrangers..

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage-le-ministere-de-lagriculture-et-de-la-souverainete-alimentaire-renouvelle-sa-campagne>

Productions et filières agricoles

Point sur la souveraineté alimentaire de la région, la planification écologique et les mesures de la PAC

Le 1er juillet 2025 s'est réunie la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural COREAMR des Pays de la Loire, présidée par Annick Baille, directrice régionale, représentant le préfet. L'objectif était de faire le point avec l'ensemble des acteurs sur :

- les mesures du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la feuille de route régionale de l'agroécologie et de la planification écologique,
- les perspectives sur l'organisation de la conférence régionale sur la souveraineté alimentaire, prévue par la loi d'orientation agricole du 25 mars 2025,
- la mesure "maintien des zones humides et des tourbières" (BCAE*2) et les modifications du Plan stratégique national (PSN) français.

* Les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) sont, dans le cadre de la PAC, l'un des critères de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture.

Jusqu'au 17 octobre 2025 : appel à projets pour l'aide au conseil stratégique des CUMA

Dans le cadre du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DINA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA), l'appel vise à soutenir la réalisation d'un conseil stratégique débouchant sur un plan d'actions, afin d'améliorer les performances économiques, environnementales et sociales de la CUMA concernée. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 17 octobre 2025 inclus.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/dina-cuma-aide-au-conseil-strategique-lancement-du-second-appel-a-projets-a1273.html>



Une consultation citoyenne sur la place des femmes en agriculture

Interroger la place des femmes en agriculture pour la conforter et la renforcer, c'est l'objet de consultation citoyenne lancée par la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire jusqu'au 31 août 2025. Autour de 5 thèmes - formation, installation-transmission, santé et conditions de travail, engagement, statut et retraite - les propositions permettront d'élaborer un plan d'action national qui sera présenté à l'automne 2025.

Accéder à la consultation : <https://www.agora.gouv.fr/consultations/place-des-femmes-en-agriculture>



Souveraineté protéique en France : une belle réussite des projets ligériens !

L'appel à projet « Projets territoriaux filières légumineuses » lancé en juin 2024 pour le développement de la production nationale de protéines végétales, voit 10 projets lauréats, dont deux en Pays de la Loire, portés par des coopératives : *Finovaleg* porté par Terrena, *Déshyouest* porté par la coopérative éponyme (Mayenne). Un 3^{ème} projet, porté par Terres Univia, interprofession des huiles et protéines végétales, concernera également la région, au regard de sa dimension nationale.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-117-millions-deuros-daides-en-faveur-de-la-souverainete-proteique-en>

Forêt et bois



Défense des forêts contre les incendies : des infographies à diffuser sur les mesures de prévention

La DRAAF met à disposition des professionnels agricoles et forestiers, mais aussi des propriétaires, riverains et usagers, des infographies relatives aux bonnes pratiques à respecter au sein ou aux abords des forêts, selon les niveaux de risque de feu de forêt. L'ensemble des mesures adoptées dans chaque département en cas de risque est accessible depuis la page suivante : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/de-juin-a-septembre-2025-mesures-de-restriction-d-activite-en-fonction-du-a1959.html>

Agro-environnement



Adoption du programme régional "Ambition bio 2025-2027"

Le comité régional "Ambition bio" s'est réuni le 24 juin 2025, pour évoquer les engagements de conversion à l'agriculture biologique, la charte des prescripteurs (structures accompagnant les exploitants s'engageant ou engagés en agriculture biologique), et pour finaliser le programme régional "Ambition bio" 2025- 2027. Un cas concret d'approvisionnement en produits bio d'une structure de restauration collective, le nouveau restaurant de la cité administrative de l'île de Nantes (Agrican), a également été abordé, via le témoignage de son directeur sur les engagements et pratiques de sa structure, dans le cadre de la politique d'alimentation durable et de qualité en restauration collective.



L'actualité d'Écophyto

Le n° 23 de juin 2025 de l'Écophyto ligérien est disponible. Au sommaire : retour sur les journées techniques Écophyto organisées en Vendée, appel à projets 30000 Défis Plus, DEPHY Fermes, GIEE "services écosystémiques de l'arbre", autres ressources techniques.

Accéder à l'Écophyto ligérien n° 23 : <https://public.message-business.com/emailing/57863/22283/emailing.aspx>

Statistiques et données économiques



Agreste, la statistique agricole nationale, est présente sur LinkedIn

Depuis le 1er juillet, le service Statistiques du ministère (SSM) de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est présent sur le réseau social professionnel LinkedIn, sous le nom Agreste-Ministère de l'Agriculture. Ce compte vise à assurer une présence et une visibilité du SSM, il permettra d'en promouvoir et valoriser les publications, et d'orienter vers le site Agreste les utilisateurs qui veulent en savoir plus.

Accéder au compte LinkedIn Agreste : <https://www.linkedin.com/showcase/agreste-agriculture/>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE
Composition : DRAAF - Communication
Contacts : direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-infolettre-de-la-draaf/professionnels>

S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr